



REGLEMENT 2018

L'EVENEMENT

Le Raid VENTOUX XTREME MTB 2018 est organisé le **21 et 22 avril 2018**

Organisateur : EGOBIKE, Mairie de Bédoin, 301, av Barral des Baux CS 90001, 84410 BEDOIN.

Il s'agit d'un raid VTT par étapes, engagé physiquement et techniquement, avec suivi d'itinéraire sur GPS.

2 jours de raid, 4 étapes dont une nocturne, environ 160 km pour 5500 m D+

L'EPREUVE

Le Raid se court en équipe de deux (2) concurrents et est composé de spéciales chronométrées et de liaisons non chronométrées, avec pointages obligatoires.

Il est ouvert à quatre catégories de coureurs :

1 - Homme (Espoir, Master 1, Sénior et Junior compris)

2 - Master (Master 2 et 3)

3 - Mixte Homme / Femme (toutes catégories à partir de Junior)

4 – Femme (toutes catégories à partir de Junior)

Chaque équipe est classée dans la catégorie du plus jeune de ses membres (ex. : si un coureur homme à 45 ans et un autre à 30 ans, l'équipe sera classée en catégorie 1).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Raid VENTOUX XTREME MTB 2018 est ouvert à toutes et à tous, licenciés et non-licenciés, aux conditions définies ci- dessous :

Les concurrents possédant une licence délivrée par une fédération autorisant la pratique du cyclisme et ou du VTT en compétition (UCI, FFC, UFOLEP, FSGT, FFTRI, FNRM) devront impérativement présenter une copie de leur licence valide pour la saison correspondant à l'année où se déroule le Raid VENTOUX XTREME MTB 2018. Au plus tard les licences devront être adressées 15 jours avant le départ du Raid VENTOUX XTREME MTB 2018 par mail egobikeclub@gmail.com .

Les autres concurrents (licenciés d'une fédération nationale non mentionnée ci-dessus y compris) devront fournir : La copie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins de 3 mois au jour de la course.

Le Raid VENTOUX XTREME MTB 2018 n'est uniquement accessible aux mineurs de catégorie Junior avec une licence club annuelle.

Une autorisation écrite du représentant légal sera exigée pour tout coureur mineur.

INSCRIPTIONS

L'inscription à l'épreuve se fait exclusivement :

- par courrier via le [bulletin d'inscription](#) officiel, avec paiement par chèque à l'ordre d'EGOBIKE
- en ligne sur le site engage-sport.com

L'inscription définitive sera validée lorsque les conditions suivantes seront respectées :

- Dossier envoyé et complet
- Réception et paiement du chèque ou du virement bancaire

En cas de paiement tardif, si le Raid VENTOUX XTREME MTB 2018 est déjà complet la somme versée sera restituée au concurrent et l'inscription invalidée. Le coureur figurera dans les listes officielles publiées sur le site web www.egobike-montventoux.com. Seul le listing officiel valide l'inscription du coureur.

Le prix de l'inscription pour le Raid VENTOUX XTREME MTB 2018 est fixé à 210 Euros par équipe de deux (2) coureurs.

L'organisation limite le nombre d'équipe à 120 soit 240 participants.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant sa plaque à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent du Raid VENTOUX XTREME MTB 2018 à la découverte des faits.

L'inscription implique l'acceptation intégrale du règlement. Celui-ci pourra être complété lors des briefings d'avant course en cas d'événement exceptionnels et imprévus.

Les concurrents s'engagent en signant ce règlement à respecter les règles d'éthique sportive, notamment au regard de la Loi française en matière de lutte contre le dopage.

L'organisation se donne le droit de ne pas valider une inscription ou d'exclure un concurrent de la course pour les raisons suivantes (liste non exhaustive) :

- Manquement à l'éthique morale et sportive ;
- Comportement dangereux pour lui-même ou les autres concurrents
- Raisons médicales ;
- Matériel inapproprié ;
- Non-respect de l'Environnement et des espaces traversés...

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. **Il vous est fortement**

recommandé de souscrire une assurance «Individuelle accident» ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie.

RETRAIT DES PLAQUES

Les plaques seront à retirer la journée du samedi 21 avril 2018 entre 8h30 et 11h00.

Le briefing course se tiendra à 11h30 sur les lieux d'inscription au EGOBIKE CAMPS/AUX TOURNESOLS - Quartier Coumpara – 84340 Malaucène).

La plaque de course est à mettre obligatoirement sur le cintre du vélo.

Le système de chronométrage (puce, bib tag, ou tout autre dispositif), et/ou de tracking gps sera à utiliser selon les préconisations d'usages. Il sera remis contre une caution de 150 Euros par coureur.

Un bracelet d'identification sera distribué à chaque participant. Il devra être porté en permanence au poignet dès la remise des plaques.

Le numéro de plaque sera apposé sur le matériel de camping lors du retrait des plaques avant acheminement sur le lieu de bivouac par l'organisation.

PROGRAMME

Samedi 21 avril 2018 – Raid jour 1

8h30 - 11h00 : Retrait des plaques et vérification contenu sacs.

11h30 : Briefing course.

12h00 : Départ étape 1 Malaucène / Bédoin.

14h00 - 16h30 : Repas

18h45 : Briefing.

19h : Départ étape 2 nocturne Bédoin / Sault

Arrivée entre 22h00 et 23h00 suivie du repas et bivouac.

Dimanche 22 avril 2018 – Raid jour 2

6h00 - 7h15 : Petit déjeuner et vérification des sacs.

7h45 : Briefing

8h00 : Départ étape 3 Sault / Mont Serein

Arrivée entre 11h00 et 13h00 suivie du repas

14h45 : Briefing

15h00 : Départ étape 4 Mont Serein / Malaucène

Arrivée entre 16h00 et 17h00 suivie du repas d'arrivée) et de la remise des prix.

- Les traces GPS seront envoyées aux inscrits la semaine précédant le raid (parcours final à confirmer)
- Jusqu'à l'envoi des traces GPS, l'organisation se réserve le droit de modifier les horaires et d'adapter les parcours.
- L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours en cas de risque météo ou

d'événement pouvant menacer la sécurité des coureurs.

- 1 à 2 ravitaillements par étape (en fonction du parcours) seront proposés aux coureurs en plus des repas.

PARCOURS

Accès au départ

L'accès à la ligne de départ avant chaque étape doit se faire en respectant les horaires communiqués lors des briefings.

L'horaire définitif de départ et le lieu exact sera confirmé lors du briefing de 11h30 à EGOBIKE CAMPS/AUX TOURNESOLS à MALAUCENE.

Les concurrents devront obligatoirement respecter le pointage et vérification du matériel avant le départ.

Toute absence de pointage entraînera la mise hors course de l'équipe (retrait de la plaque de cadre, du bracelet...).

Arrivée d'étape

Les concurrents devront impérativement passer par la ligne d'arrivée pour être pointé électroniquement comme arrivés. Toute absence de pointage pourra déclencher des recherches avec les services de secours. Ces frais non justifiés seront entièrement imputé au concurrent.

Balisage et tracés

Le Raid VENTOUX XTREME MTB 2018 est une course avec trace GPS sans balisage physique, il n'y aura donc aucun balisage sur le parcours, sauf en cas de risque ou danger particulier pour les coureurs.

Des pointages obligatoires seront définis, annoncés lors des briefings et remis sur les plans d'étapes.

Étant donné la longueur du parcours, certains passages de routes ne seront pas sécurisés. Il est donc impératif de respecter le code de la route. Nous rappelons que l'ensemble du parcours est ouvert à la circulation et aux autres modes de déplacements.

Le tracé pourra être modifié à tout instant si l'organisation juge que certaines conditions viennent contrarier le parcours initial. A titre d'exemple, après de fortes intempéries ayant entraînées un glissement de terrain, la neige sur les cols en altitude

Le parcours final sera dévoilé au plus tôt une semaine avant l'épreuve.

La trace GPS définitive sous format .gpx sera envoyée aux coureurs par courrier électronique une semaine avant la course.

Seuls les véhicules de l'organisation, les secours, la presse et les motos de la course sont autorisés à rouler sur le parcours. **Les zones d'assistance sont accessibles à véhicule. Seules les zones annoncées au briefing et indiqués aux inscriptions seront tolérées à la circulation de tiers.**

Respect de l'environnement

Le Raid VENTOUX XTREME MTB 2018 traverse des zones naturelles sensibles et protégées (réserve de biosphère du Ventoux, zone Natura 2000...) et à ce titre l'ensemble des participants se

doit d'avoir un comportement irréprochable quant au respect de l'environnement qu'il emprunte.

Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets sur le parcours. Des poubelles sont à votre disposition sur les ravitaillements, aire d'arrivée et camping.

Il est aussi formellement interdit de s'éloigner de l'itinéraire GPS en coupant à travers champs et autres zones naturelles. Le Raid VENTOUX XTREME MTB 2018 emprunte des sites naturels sensibles soumis à autorisation de passage. La pérennité du Raid VENTOUX XTREME MTB 2018 et de la pratique VTT sur le massif dépend de votre comportement !

LA COURSE

Déroulement

L'organisation indiquera des portes horaires au-delà desquelles tout compétiteur se présentant à cette barrière devra emprunter un itinéraire bis plus rapide pour rejoindre l'arrivée. Le non-respect des portes horaires n'entraîne pas la disqualification des coureurs mais une pénalité au chronomètre sera appliquée.

Abandon

Dans tous les cas vous devez venir signaler sur la ligne d'arrivée votre abandon provisoire ou définitif.

- **Provisoire (lors d'une étape)** : Vous pourrez repartir sur l'étape suivante avec application de pénalité au chronomètre.
- **Définitif** : Vous quittez la course et vous n'êtes plus sous la responsabilité de l'organisation.

Il est formellement interdit de quitter la course sans l'avoir signalé à l'étape en cours.

Le non-respect de ce point de règlement entraînera une facturation forfaitaire de 100€ par personne et l'organisation pourra engager des poursuites pour avoir engagé des recherches du fait de votre négligence. L'état peut aussi engager directement des poursuites à votre encontre.

Matériel obligatoire

- **Individuel :**
 - Casque,
 - Vêtements chauds (1 polaire, 1 veste imperméable respirante ou coupe-vent, 1 collant long, 1 bonnet, 1 paire de gants longs) à confirmer en fonction des prévisions météorologiques au moment du briefing,
 - 1 sifflet,
 - 1 couverture de survie
 - 1 téléphone portable,
 - Barres céréales, énergétiques ou équivalent,
 - Bidon ou camel-bag.
- **Par équipe :**
 - 1 GPS acceptant les formats de trace .gpx minimum par équipe,
 - Nécessaire de réparation,

- 1 trousse de secours avec les éléments suivants :
 - 1 bande auto agrippante,
 - 5 compresses,
 - 1 spray désinfectant,
 - 1 collyre,
 - 1 Sparadrap,
 - 1 Antalgique laissé à l'appréciation du coureur et de son médecin traitant,
 - 1 Antihistaminique.

➤ **Pour l'étape de nuit, par coureur :**

- 1 gilet jaune fluo,
- 1 éclairage avant (à minima une lampe frontale) et 1 éclairage arrière,

Une vérification des sacs aura lieu au briefing au moment de la remise de la carte du tracé avant chaque étape.

Le contenu du sac pourra être adapté en fonction des conditions météorologiques ; Il vous sera précisé à chaque briefing si vous pouvez vous dispenser de certains matériels.

Tout concurrent devra porter le matériel fourni par l'organisation : plaque VTT, bracelets, dispositif de chronométrage et/ou tracking live.

Les concurrents sont semi-autonomes sur chaque étape. Un (1) à deux (2) ravitaillements de type course (fruits secs, cakes, eau...) sont prévus en fonction de la longueur et de la difficulté de chaque étape.

Pénalités

La progression en dehors de l'itinéraire obligatoire entraînera la mise hors course immédiate. Une équipe de contrôleurs mobiles pourra disqualifier immédiatement les concurrents en infraction. Une pénalité (de temps) pour non-respect des zones de pointages obligatoires, sera annoncée à l'inscription et au briefing.

Assistance

Une carte du parcours avec les pointages obligatoires et les zones d'assistances possibles et obligatoires sera fournie par l'organisation, leur permettant de connaître tous les passages autorisés pour les assistants. Aucune assistance ne sera tolérée en dehors des zones définies, sous peine de disqualification.

LOGISTIQUE

Sécurité

Sur les parcs départ et arrivée, comme sur le bivouac, votre matériel est sous votre responsabilité, nous vous conseillons un antivol et une attention particulière.

Restauration

Les repas prévus par l'organisation et inclus dans les frais de participation à la course sont les suivants (horaires à titre indicatif et confirmés lors des briefings d'étape) :

Samedi 21 avril 2018 – Raid jour 1

14h00 - 16h30 : Repas à l'arrivée de l'étape 1.

22h00 - 23h30 : Repas à l'arrivée de l'étape 2.

Dimanche 22 avril 2018 – Raid jour 2

6h00 - 7h15 : Petit déjeuner.

11h00 - 13h00 : Repas à l'arrivée de l'étape 3.

16h00 - 17h00 : Ravitaillement d'arrivée.

Un (1) à deux (2) ravitaillements de type course (fruits secs, cakes, eau...) sont prévus en fonction de la longueur et de la difficulté de chaque étape. Les ravitaillements sont adaptés à la pratique du VTT sur de longues étapes.

En dehors des repas indiqués ci-dessus, les frais de nourriture sont à la charge des concurrents.

Hébergement

Dans le cadre de votre inscription, un emplacement sur le bivouac avec sanitaires et douches vous est proposé pour la nuit du samedi 21/04/2018 au dimanche 22/04/2018.

L'hébergement sur le bivouac pour la nuit du 21 au 22/04/2018 est obligatoire.

Pour les coureurs désirant arriver la veille de l'épreuve ou rester le lendemain, des hébergements pourront être conseillés par l'organisation (tél : 04.90.65.26.09).

Le matériel de camping (tentes, matelas, duvets...) est à fournir par les concurrents qui le remettront lors de l'inscription à l'organisation qui se charge de son acheminement sur le lieu de bivouac du samedi 21/04/2018.

Le matériel qui sera acheminé par l'organisation est limité à :

- 1 sac par personne de contenance 40 litres maximum contenant à titre indicatif :
 - o 1 nécessaire de toilette ;
 - o 1 tenue de repos ;
 - o 1 tenue de VTT de rechange ;
- 1 sac de couchage ;
- 1 matelas de couchage ;
- 1 tente 2 personnes par équipe ou 1 tente 1 personne par coureur.

L'acheminement du matériel de bivouac par l'organisation est obligatoire pour tous les coureurs. Aucune assistance extérieure ne sera autorisée.

Le contenu des sacs sera vérifié de manière contradictoire et remis à l'organisation lors de la remise des plaques.

Sécurité

L'organisation dispose d'un dispositif de secours validé par la préfecture. Il se compose de médecins mobiles en course et sur les villages étapes, des services de secours et incendies (SDIS).

En cas de problème il est impératif de prévenir au plus vite l'organisation via le numéro de téléphone qui vous sera communiqué, ou de vous rapprocher d'une personne du staff qui dispose une radio, ou de composer directement le 112 à partir de votre mobile, lorsque l'urgence l'impose.

Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptés.

Toute personne ayant subi une intervention médicale ou chirurgicale durant le mois précédant le départ devra en informer l'organisation par courrier. En l'absence de cette déclaration, l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'incident majeur.

Annulation du fait de l'organisateur

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage..) Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge ou foudre et intempéries exceptionnelles...)

DROIT A L'IMAGE

En participant au Raid VENTOUX XTREME MTB 2018, les concurrents autorisent l'organisateur et ses ayants droits à utiliser et reproduire son nom, son image et sa voix dans le cadre du Raid VENTOUX XTREME MTB 2018, en vue d'une exploitation sur des supports de communication et promotion online et offline. Et ce dans le monde entier et par tous les moyens connus à ce jour.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresses.

L'inscription au Raid VENTOUX XTREME MTB 2018 implique obligatoirement pour le concurrent de recevoir les lettres d'informations électroniques concernant des éléments et contenus liés à la course pour laquelle il est inscrit.

Conformément aux nouvelles dispositions relatives au respect de la vie privée, les personnes ne souhaitant pas apparaître sur les résultats officiels ou sur les listes d'inscrits doivent nous en informer par écrit ;

LITIGES ET RECLAMATIONS

Toute demande peut être adressée par mail egobikeclub@gmail.com ou par voie postale à EGOBIKE, Mairie de Bédoin, 301, av Barral des Baux CS 90001, 84410 BEDOIN.

Durant l'épreuve le référent est le directeur de course.

Toute réclamation parvenue trente (30) jours calendaires après la date de fin du Raid VENTOUX XTREME MTB 2018 sera considérée comme nulle et non avenue.

En cochant la case du formulaire d'inscription vous signez et acceptez automatiquement le règlement Raid VENTOUX XTREME MTB 2018.

Le directeur de course, Olivier BRUNAUD.